

Vieillesse et handicap :

les solutions « électriques » dans l'habitat !



L'adaptation des logements au vieillissement et à la situation de handicap est un enjeu majeur. D'ici 2040, les personnes âgées de 65 ans ou plus représenteront plus d'un quart de la population. Les 75 ans ou plus sont 90% à vouloir rester chez eux. En 2022, 4,9 millions de personnes de 15 ans ou plus vivent dans des logements non adaptés à leur situation de handicap.

Quels sont les risques d'un logement inadapté ?

- **Inconfort** lié à une moindre utilisation des fonctionnalités du logement (fermeture des volets, impossibilité de débrancher une prise électrique, etc.)
- **Accidents domestiques** notamment chutes, avec un risque accru de perte d'autonomie
- **Isolement**
- **Incendies, fuites de gaz, etc.**

Quelques exemples de solutions « électriques » :

POUR PRÉVENIR LES CHUTES :

- Chemins lumineux (le long d'un couloir, d'un escalier, dans l'encadrement d'une porte, etc.)
- Prises et interrupteurs avec voyant ou couronne lumineuse
- Détecteurs de mouvements
- Dispositif de « surveillance bienveillante »

POUR FAVORISER L'AUTONOMIE ET SOULAGER L'ACTION DES AIDANTS :

- Gestion des ouvrants (portails, volets électriques, portes, etc.)
- Serrures connectées
- Portier vidéo connecté et boucle électromagnétique
- Commande vocale ou par terminal (smartphone, téléviseur, tablette, etc.)
- Gestion intelligente du chauffage et de la climatisation
- Gestion de l'éclairage

POUR PRÉVENIR LES INCIDENTS TECHNIQUES :

- Détecteurs techniques (gaz, électricité, eau...), de fumée, CO/CO₂...



EN QUOI ÊTES-VOUS CONCERNÉS ?

En tant que professionnels de santé, vous êtes des interlocuteurs privilégiés des seniors et des personnes en situation de handicap amenés à les conseiller et les accompagner au quotidien pour leur permettre de continuer à vivre chez eux le plus longtemps possible et en sécurité.

Vers qui orienter vos patients ?

Nom de l'entreprise à compléter

entreprise artisanale d'électricité implantée sur votre territoire a la capacité et les compétences de proposer des solutions techniques adaptées, quel que soit l'âge ou la pathologie, permettant d'éviter les principaux risques identifiés dans les logements.

Avec quels financements ?

Les travaux d'installation de solutions électriques pour adapter l'habitat peuvent bénéficier d'une aide financière de l'État (<https://france-renov.gouv.fr/aides/maprimeadapt>) sous conditions de ressources, d'âge et de niveau de dépendance, dès lors qu'elles sont préconisées par un Assistant maîtrise d'ouvrage (AMO) habilité ou agréé.

Les ménages aux revenus intermédiaires également peuvent bénéficier, sous conditions, du crédit d'impôt en faveur de l'adaptation des logements jusqu'au 31 décembre 2025.

Les caisses de retraite ou les collectivités locales sont également susceptibles d'aider pour le financement de ces travaux.



FOCUS

Handibat et Silverbat sont des marques qui identifient les professionnels engagés dans la démarche du confort d'usage et de l'habitat adapté à tous. Ces marques regroupent les entreprises, artisans et indépendants, formés spécifiquement aux problématiques de situations de handicap et aux besoins des personnes concernées. Les travaux sont donc réalisés dans l'objectif d'apporter du confort et du bien-être aux seniors et aux personnes en situation de handicap mais aussi à leurs aidants, tout en respectant les spécificités du bâti.

Trouver un professionnel dans ma région :
<https://artisans-du-batiment-by-capeb.com/annuaire/>



Pour toute information complémentaire, contactez votre professionnel

COORDONNÉES DE L'ENTREPRISE

une entreprise labellisée



Plus d'informations :
handibat.info
silverbat.handibat.info



ENSEMBLE
ignes
DONNONS VIE
AU BATIMENT